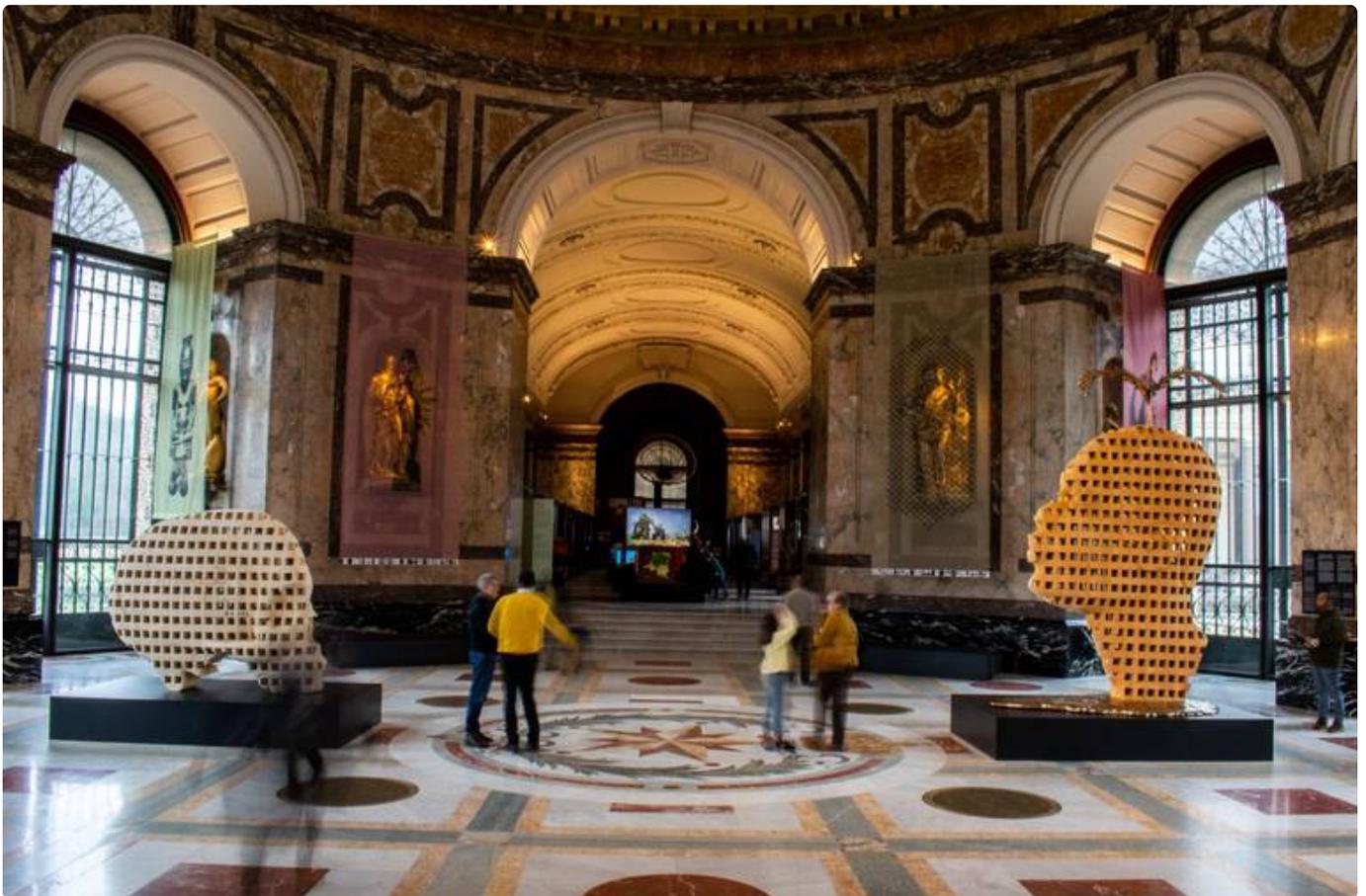


La Libre

L'Etat belge condamné pour une légende du Musée royal d'Afrique centrale

Sept associations d'anciens para avaient porté l'affaire en justice. Ils estimaient leur honneur blessé par ce dispositif visant à remettre l'oeuvre en contexte.



©BELGA



Tom Guillaume
Journaliste au service Belgique

Publié le 11-02-2022 à 17h41 - Mis à jour le 11-02-2022 à 17h58

L'Etat belge a été condamné ce vendredi par le Tribunal de première Instance de Bruxelles dans l'affaire qui l'opposait des associations qui représentent plusieurs centaines de para-commandos.

Pour rappel, sept associations représentant d'anciens para-commandos et officiers ayant servi en Afrique se sentaient blessés par la légende apposée à une statue du musée de Tervuren. L'image superposée à la statue représente un militaire en arme et est explicitée par le texte "*Un para-commando belge à Stanleyville en 1964, lors de l'écrasement des rebelles Simba. L'indépendance formelle du Congo en 1960 est loin d'avoir sonné le glas des interventions étrangères*". C'est cette phrase qui paraît "*particulièrement tendancieuse et offusquante*" aux yeux des sept associations. Selon elles, l'opération effectuée à l'époque avait un but humanitaire, et non militaire. Ils refusaient par là qu'elle soit qualifiée d'écrasement.

La justice a donné raison aux anciens para. Le tribunal estime qu'associer directement l'opération réalisée en novembre 1964 à "*l'écrasement*", à la répression de la rébellion Simba "*porte atteinte de manière disproportionnée à l'image et à la réputation*" des para-commandos. L'Etat belge devra retirer le dispositif d'ici deux semaines, sous peine d'une astreinte de 5000 euros par jour de retard. "*L'ensemble des documents présentés par les deux parties démontre à quel point le discours postcolonial doit être nuancé et subtil pour remettre la vérité au cœur du propos historique sur la question coloniale*", précise par ailleurs le tribunal dans son arrêt.